

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau tbc - Présentation des résultats comptables de l'exercice 2005
□ Clôture des comptes - Approbation - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le 1^{er} janvier 2001, l'exploitation du réseau communautaire de transport en commun a été confiée à la société CONNEX Bordeaux dans le cadre d'une convention de délégation de service public à contribution forfaitaire avec intéressement aux résultats signée le 7 décembre 2000.

Ce contrat est régi pour l'essentiel par les principes suivants :

- *versement par la Communauté urbaine d'une contribution forfaitaire annuelle pour l'exploitation du réseau correspondant à une offre de référence, un niveau de qualité et la réalisation de missions annexes*
- *un engagement du délégataire sur les recettes et la fréquentation*
- *une pénalité ou un intéressement lié à l'évolution des recettes, de la fréquentation, au respect des engagements en matière de qualité, à l'évolution du taux de fraude*

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats comptables permettant le calcul des montants à régulariser entre la Communauté urbaine et le délégataire.

I. ANALYSE DESCRIPTIVE ET FINANCIERE DE L'ACTIVITE 2005

L'année 2005 est le premier exercice complet de fonctionnement du nouveau réseau. L'exploitation du tramway s'est imposée au fil du temps. La fiabilité, les recettes et la fréquentation sont en hausse :

- + 17 % pour les recettes clientèle
- + 16 % pour la fréquentation
- chute des pannes APS (1 % d'indisponibilité fin 2005)
- baisse de la fraude : 13,9 % en 2005 contre 16,4 % en 2004

LES DEPENSES

La contribution forfaitaire de référence actualisée (113 422 481 €) se décompose de la façon suivante :

- contribution forfaitaire pour les bus : 95 095 449,06 € dont 12 474 449,06 € liés à la formule d'actualisation
- contribution forfaitaire pour le tramway : 18 327 031,64 € dont 1 840 031,64 € liés à la formule d'actualisation.

Les autres paramètres qui influent sur le montant de la contribution forfaitaire sont les suivants :

- incidence des investissements : 380 656 €

Ce montant est lié à l'incidence de l'acquisition de bus GNV climatisés(- 96 884) et à l'âge moyen du parc au 31 décembre 2005 qui est de 8,77 ans, ce qui implique une pénalité d'un montant de 477 540 € pour la Communauté urbaine.

- Valorisation des modifications de l'offre : 2 338 433 €.

Ce montant résulte des principales modifications suivantes :

- retard de l'extension ligne A et report des terminus bus (774 730),
il convient de rappeler que le budget prévisionnel avait été élaboré sur l'hypothèse d'une mise en service de l'extension ligne A au 2 mai 2005.
- impact des travaux du tramway phase 2 (1 400 032 €),
- impact du bilan semestriel réseau restructuré (15 644 €),
- réseau permanent de substitution ligne B jusqu'au 8 mars 2005 (196 271 €),
- déviations diverses (- 49 911 €).

- Valorisation des variations calendaires : 406 727 €.

L'offre de référence du contrat étant basée sur le calendrier scolaire de l'année 1999, chaque année la contribution forfaitaire liée aux kilomètres offerts est impactée de l'évolution du nombre de jours équivalents AB (jours ouvrables hiver période universitaire avec renforcements). Le nombre de jours équivalent AB étant supérieur en 2005 par rapport à l'année 1999, la valorisation entraîne une augmentation de la contribution forfaitaire.

- Incidence de la vitesse commerciale : 1 638 905 €.

Ce montant résulte de la prise en compte de la vitesse commerciale des bus et du tramway. Pour les bus, la variation de la vitesse commerciale moyenne de l'année 2005 (16,51km) par rapport à la vitesse commerciale de référence (17,58km) permet le calcul de la composante de la contribution forfaitaire (851 183 €).

Pour le tramway, le calcul résulte de la variation de la vitesse commerciale moyenne de l'année 2005 (17,10km) et de la vitesse commerciale moyenne à l'heure de pointe en jours ouvrables (16,73km) par rapport à la vitesse commerciale de référence (20km) (787 722 €).

- Récupération TIPP : - 159 032 €.

Les entreprises de transports publics de voyageurs bénéficient depuis septembre 2000 d'un régime de gazole professionnel permettant une récupération de la TIPP.

Pour l'année 2005 le mécanisme permet une réduction de 0,025 € par litre de gazole consommé.

- Primes et pénalités qualité : - 124 307 €.

Le plan qualité signé avec Connex Bordeaux prévoit des seuils de qualité minimale, en dessous desquels le délégataire doit payer des pénalités et des objectifs qualité au dessus desquels le délégataire perçoit des primes.

La prime qualité 48 341 € est liée au dépassement du seuil d'objectif qualité en matière de ponctualité des départs pour le mois d'août 2005 ainsi que pour la disponibilité des équipements embarqués.

La pénalité qualité 172 648 € est liée au non-respect de la réalisation du service (parcours perdus) pour tous les mois de l'année 2005.

- Effets des grèves : - 363 384 €.

Les jours de grève ayant eu lieu au cours de l'année 2005 conduisent à une diminution des coûts d'exploitation (salaires retenus et économies sur les coûts kilométriques). Parallèlement, il convient de noter que ces mouvements de grève ont également un impact estimé par tbc sur les recettes (perte de recettes de 185 796 €) et sur la fréquentation (-415 588 voyages).

Par ailleurs, comme le prévoit le contrat avec Connex Bordeaux, le délégataire est intéressé aux résultats de l'activité, pour l'année 2005, le délégataire percevra :

- une prime d'intéressement aux recettes de trafic : 763 603 €

Cet intéressement est calculé à partir de l'objectif de recettes annuelles (26 753 000 € pour 2005), modifié de différents facteurs (modifications de l'offre, évolutions tarifaires, interruptions de service...) qui conduisent au calcul d'une base définitive d'intéressement.

Cette base définitive d'intéressement (28 275 727 € pour 2005) est ensuite comparée aux recettes tarifaires réelles de l'année (29 096 040 €), cette comparaison permettant le calcul de la prime d'intéressement.

- une prime en matière de recettes de publicité : 21 623 €

Le délégataire perçoit une prime ou une pénalité égale à 80 % de la différence entre les recettes réelles de l'année 2005 et celles de l'année 2004.

- une pénalité pour non atteinte des objectifs de fréquentation : 88 155 €

Les principes de calcul de cet intéressement sont identiques à ceux des recettes tarifaires. L'objectif annuel de fréquentation est modifié de différents facteurs conduisant au calcul d'une base définitive d'intéressement. Le trafic réalisé étant inférieur de plus de 1 % à l'engagement de fréquentation, la pénalité maximale est appliquée (88 155 €).

- une prime d'intéressement à la diminution du taux de fraude : 362 261 €

Le contrat de délégation de service prévoit que le délégataire perçoit une prime en fonction de l'écart entre le taux de fraude « objectif » (13,05 %) et le taux de fraude « mesuré » en 2005 (13,9 %).

L'écart entre le taux mesuré et le taux objectif étant compris entre 5 et 10 %, le délégataire perçoit en matière d'intéressement 40 % du montant des recettes d'infraction (362 261 €).

- une prime d'intéressement liée à la gestion des espaces commerciaux : 4 478 €

Le contrat de délégation de service public prévoit que la Communauté urbaine attribue au délégataire un intéressement égal à 10 % du montant des redevances de sous-occupation.

Les dépenses globales du réseau sont en augmentation de 5,7 %, par rapport à l'année 2004 mais de 3,45 % par rapport au budget prévisionnel 2005.

Indépendamment de l'impact des modifications d'offre, l'évolution par rapport au budget prévisionnel 2005 s'explique par :

- un impact de la formule d'actualisation estimé à 13 492 000 € pour un montant réel de 14 315 000 €,
- un montant global d'intéressement estimé à 500 000 €, mais s'élevant à 1 063 810 € (impact important de l'intéressement lié à la forte évolution des recettes de trafic),
- un surcoût du montant de la taxe professionnelle (+ 433 947 €).

LES RECETTES

Globalement les recettes du réseau communautaire de transport en commun progressent de 17 % par rapport à l'année 2004 et augmentent de 8,9 % par rapport à l'estimation faite dans le cadre du budget prévisionnel.

- +17% pour la vente de titres de transport : le montant des recettes de tickartes progresse de 14,76% et celui des abonnements de +21%.

Parmi les titres dont le volume de recettes a le plus progressé, il convient de citer le titre parc relais (+ 111 %) et le PassGroupe (+ 109 %).

Cette évolution des recettes n'est pas uniquement liée à l'augmentation des tarifs qui avait été fixée à + 7 % en moyenne pondérée et qui n'a été mise en application qu'au 1^{er} juillet 2005.

En effet, les recettes supplémentaires liées à l'évolution des tarifs avaient été estimées à environ 1 500 000 €, or le produit de la vente de titres a progressé de plus de 4 300 000 €.

- +20% pour les recettes tirées du montant des infractions
- +8% pour les recettes de publicité

II. RECAPITULATIF DES RESULTATS COMPTABLES :

DEPENSES

EUROS 2005 HT

A – 1 / Contribution forfaitaire d'exploitation comprenant :

- Contribution forfaitaire de référence actualisée 113 422 481 €
- Effet des investissements 380 656 €
- Valorisation des modifications de l'offre 2 338 433 €
- Valorisation des variations calendaires 406 727 €
- Incidence de la vitesse commerciale 1 638 905 €
- Récupération de la T.I.P.P. - 159 032 €
- Pénalité pour non respect des indicateurs qualité - 172 648 €
- Prime qualité 48 341 €
- Diminution des coûts d'exploitation (grèves) - 363 384 €

117 540 479 €

2 / Impôts et taxes :

4 833 947 €

TOTAL A

22 374 426 €

B – Intéressement du délégataire aux résultats

- Intéressement aux recettes du trafic (**Prime**) 763 603 €
- Intéressement aux recettes de publicité (**Prime**) 21 623 €
- Intéressement à la fréquentation (**Pénalité**) - 88 155 €
- Intéressement à la diminution de la fraude (**Prime**) 362 261 €
- Intéressement à la gestion des espaces commerciaux 4 478 €

TOTAL B

1 063 810 €

TOTAL DES DEPENSES A + B

123 438 236 €

RECETTES

A – Recettes gérées par CONNEX Bordeaux pour le compte de la Communauté Urbaine

- | | |
|--|-----------------|
| • Produit de la vente de titres de transport | 29 096 040,20 € |
| • Recettes tirées du montant des infractions | 905 652,69 € |
| • Redevance pour publicité | 1 552 450,41 € |
| • Frais de cartes + divers | 47 058,18 € |

TOTAL A **31 601 201,48 €**

B – Recettes perçues directement par la Communauté Urbaine

- | | |
|---------------------------|--------------|
| • Dessertes hors CUB | 144 442,00 € |
| • Transports occasionnels | 38 155,72 € |

TOTAL B **182 597,72 €**

TOTAL RECETTES A + B **31 783 799,20 €**

DEFICIT GLOBAL	91 654 436,80 €
-----------------------	------------------------

Le déficit global du réseau est en augmentation de 2,2 % par rapport à l'année 2004 et de 1,7 % par rapport au déficit global envisagé dans le cadre du budget prévisionnel 2005.

Toutefois, il convient de noter que le taux de couverture (recettes/dépenses) progresse de plus de 10 % par rapport à 2004 et retrouve le niveau de couverture de 1999 (25,7 %).

Le déficit structurel qui prend en compte l'ensemble des incitations tarifaires (jeunes, étudiants, scolaires, tarifs groupe) et les mesures sociales adaptées en faveur des personnes en situation précaire (demandeurs d'emploi...) s'élève à 70 765 302 €.

L'ensemble des mesures précitées représente, par rapport au tarif normal, une recette non perçue d'un montant de 20 889 135 €, en progression de 26 % par rapport à 2004. Ce montant est composé à 67 % d'incitations tarifaires et 33 % de mesures sociales. Son évolution est corrélative à l'évolution globale des recettes.

III. REGULARISATION DES COMPTES

Le tableau joint en annexe 2 présente les régularisations à opérer.

La contribution forfaitaire prévisionnelle mentionnée dans la délibération 2004/0951 relative au budget prévisionnel 2005 du réseau a été versée à notre délégataire par avances mensuelles représentant un montant total de 114 420 847 €.

Concernant le poste "Impôts et Taxes", les acomptes correspondants versés par la Communauté urbaine à CONNEX Bordeaux représentent un montant total de 4 400 000 €.

Le montant net de la régularisation des comptes s'élève à 4 617 389 € (somme due par la Communauté urbaine de Bordeaux à Connex Bordeaux).

Cette régularisation entre la Communauté urbaine et le délégataire (annexe 2), conformément aux termes de la convention du 7 décembre 2000 et à ses avenants, interviendra après approbation des comptes par le Conseil de Communauté et sera imputée sur le budget annexe transports :

Pour les dépenses (charges du réseau et intéressement) :

- chapitre 014, article 70910011, CRB D320
- chapitre 011, article 60420021, CRB D320
- chapitre 011, article 60420011, CRB D320

Pour les recettes (intéressement à la fréquentation) :

- chapitre 77, article 77110001, CRB D320

Un tableau en annexe 3 fait apparaître les résultats comptables des différents arrêtés des comptes depuis 1999.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir:

► **approuver l'arrêté des comptes comprenant :**

- ***la contribution forfaitaire d'exploitation,***
- ***la régularisation du montant des impôts et taxes,***
- ***l'intéressement aux résultats,***

► **autoriser Monsieur le Président à procéder aux ajustements nécessaires pour clôturer ces comptes au sein de la Décision Modificative n° 4 pour l'exercice 2006.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2006**

M. PIERRE BRANA